

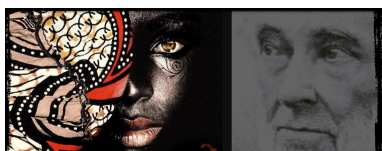
<http://7lameslamer.net/8-fevrier-1815-Auguste-Lacaussade.html>



Il y a 203 ans, ~~Auguste Lacaussade~~

Lacaussade, né et mort parmi les révoltés

- 7 au menu - 7 arrivé hier -



Date de mise en ligne : mercredi 7 février 2018

Copyright © 7 Lames la Mer - Tous droits réservés

« *Je suis né et je mourrai parmi les révoltés* », confiait Auguste Lacaussade. Naître « bâtard » à l'île Bourbon, c'est n'être ni noir, ni blanc. « *Zanzibar* » et « *Bamboula* »... c'est ainsi que son compatriote Charles Leconte de Lisle le surnomme. Lui, Lacaussade, met en poésie sa révolte contre le système esclavagiste : « *Mais pour l'esclave est-il des fleurs et du soleil ?* » [A la fin de cet article, le programme complet du colloque sur « *L'Ecole poétique parnassienne* », suivi de la « *Rencontre des Poètes de l'Indianocéanie* ». 8/9/10 février 2018, à La Réunion.]



Légitime bâtard sans titre au nom d'un père

C'est le 8 février 1815, il y a 203 ans, qu'Auguste Lacaussade voit le jour ^{un an avant Charles Leconte de Lisle}, fils naturel d'un avocat et d'une « *libre de couleur* ». « *Légitime bâtard sans titre au nom d'un père* », écrira-t-il plus tard dans « *Les Salaziennes* ». Une « *naissance obscure* » jugera même un journaliste dans « *Le Peuple* », longtemps après la mort d'Auguste Lacaussade, prouvant, si besoin était, que les préjugés et la pression sociale pèsent lourdement sur la société réunionnaise.

« ***Est-il né d'une esclave ? Quelle était sa propre condition ?*** Qui était son père ? Comment se père s'est-il conduit à l'égard de cet enfant, destiné à jeter tant de lustre sur son pays natal ? », interroge le journaliste.

Sa mère, Fanny, est née esclave, mais après la mort de son père ^{un an avant Charles Leconte de Lisle} vraisemblablement le chevalier Banks ^{un an avant Charles Leconte de Lisle} elle sera affranchie à 17 ans pour échapper à la tyrannie et aux brimades (allant jusqu'à la prostitution) qu'elle subit de la part de sa « *tite mère* ».



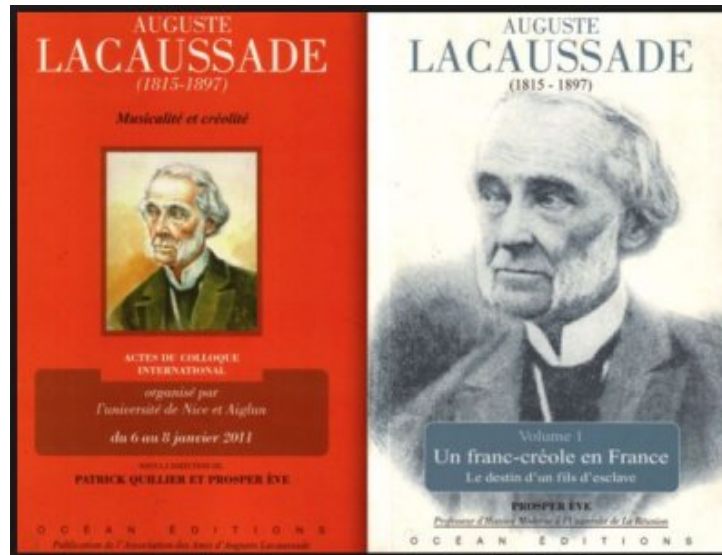
By David Osagie

Fanny, esclave affranchie, condamnée à réussir sa vie

"**Le parcours de cette Bourbonnaise est assez exceptionnel**, raconte Prosper Ève. *Fanny est une battante. Elle est l'archétype de la self-made-woman. (...) Elle réussit finalement à faire partie des quelques rares femmes d'affaires boubonnaises. (...) Fanny est une esclave affranchie, elle est une métisse, mais sur l'échiquier économique, elle occupe sans complexe une place non négligeable. (...) Elle n'a plus rien à prouver aux Blancs. Elle sait que quoi qu'elle fasse, elle restera pour eux, Fanny « la noire », Fanny « la libre de couleur ». (...) Parce qu'elle est devenue libre, elle est condamnée par la même occasion à réussir sa propre vie, à tirer profit du système en vigueur.*"

Cela n'empêche pas son fils à€” qui adore et admire cette mère libre à€” d'écrire : « *L'esclavage est un sol immonde / Que les regards de Dieu n'ont jamais fécondé* ».

Le père d'Auguste Lacaussade, Augustin Pierre Lacaussade, possède une bonne situation. Les « mariages mixtes » sont interdits mais il aime Fanny et ils auront cinq enfants (dont Auguste) et c'est dans les bras de cette « *mulâtresse* » qu'il lâche son dernier souffle.

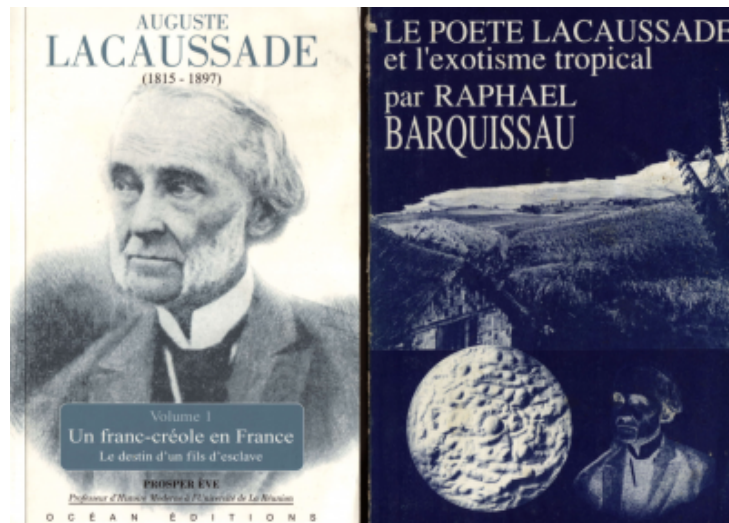


Humilié et condamné à l'exil

La vie d'Auguste Lacaussade sera marquée par ce statut « d'enfant naturel mulâtre », à commencer par sa scolarité : « *le jeune Auguste ne pourra pas entrer au collège royal après des études primaires à Saint-Denis* » [1]. Il vit cela comme une humiliation et sera ainsi condamné à l'exil.

Lacaussade, né et mort parmi les révoltés

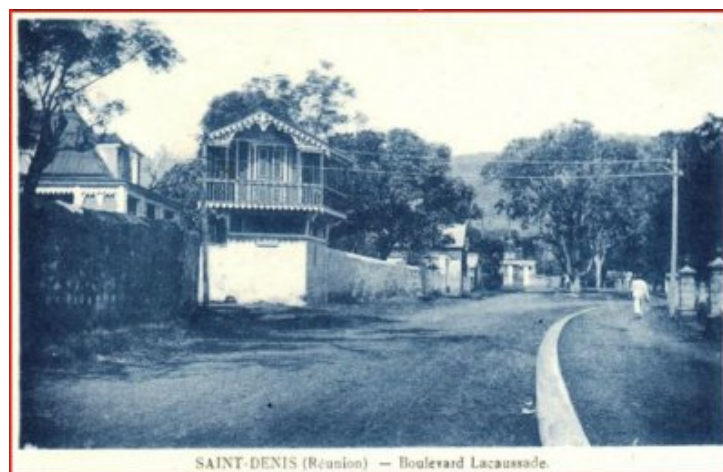
Sur les 82 années de son existence, Auguste Lacaussade n'en passera que 19 dans son île natale : de sa naissance en 1815 à 1830, de 1834 à 1836 et de 1842 à 1844. A chaque fois qu'il quitte l'île, il est tiraillé entre les attaches sentimentales et intimes qu'il laisse derrière lui et la terrible conviction d'être rejeté par la société qui l'a vu naître.



Contre la déforestation massive de son île

Il porte sur cette société insulaire un regard sans compromis. Il fustige les « *nouveaux venus* » car il estime que parmi eux, bon nombre d'investisseurs ont pour objectif avoué « *de travailler le temps d'amasser un certain capital et de repartir sous d'autres cieux (...) pour réinvestir ou vivre tout simplement princièrement des fruits de leurs prouesses bourbonnaises*, écrit Prosper Ève. *Il ne voit pas honnêtement ce que Bourbon peut gagner de ces égoïstes, qui se repaissent du meilleur de sa sève puis l'abandonnent* ».

Il s'élève contre la déforestation massive de son île. Dans sa poésie, il évoque à plusieurs reprises la « *part africaine de Bourbon* », dénonce ardemment l'esclavage dont il réclame l'abolition, déclarant à ce sujet : « *je suis né, je mourrai parmi les révoltés* ». À Paris, il rejoint les milieux abolitionnistes et milite aux côtés notamment de Victor Schoelcher.



Le boulevard Lacaussade surplombe la rivière Saint-Denis, avec une perspective sur la gloriette de la maison dans laquelle séjourna la dernière reine de Madagascar, Ranavalona III, destituée et exilée par les forces coloniales françaises.

Entre l'élite mauricienne et le milieu littéraire parisien

La poésie le sauvera, à chaque étape difficile de sa vie. En 1839, il publie un premier recueil, « *Les Salaziennes* » et trouve ainsi un équilibre et un sens à son existence.

Poète, traducteur, journaliste, il ne bénéficie pas, dans son île natale, de l'intérêt que lui portent l'élite mauricienne et le milieu littéraire parisien où il fréquente Lamartine, Hugo, Sainte-Beuve, Alfred de Vigny, Marguerite Desbordes-Valmore, etc. Cette absence de reconnaissance et même cette ostracisation le meurtrissent à vie.

Vivant modestement malgré une légion d'honneur, il meurt à Paris le 31 juillet 1897, à l'âge de 82 ans.

Ce n'est qu'en 1921, soit 24 ans après la mort du poète, que le nom d'Auguste Lacaussade est officiellement attribué à une portion du boulevard qui surplombe la rivière Saint-Denis. En 1944, Raphaël Barquissau rédige une thèse intitulée « *Le poète Lacaussade et l'exotisme tropical* ».

[7 Lames la Mer](#)

Sources :

- « *Auguste Lacaussade (1815/1897), Un franc-créole en France, le destin d'un fils d'esclave* », par Prosper Eve, Professeur d'Histoire Moderne à l'Université de La Réunion, Océan Editions, 2006.
- « *Le poète Lacaussade et l'exotisme tropical* », par Raphaël Barquissau, collection Voix dans l'Océan, ADER, 1989.
- « *Le dictionnaire biographique de La Réunion* »

À l'île natale

O terre des palmiers, pays d'Eléonore,
Qu'emplissent de leurs chants la mer et les oiseaux !
Île des bengalis, des brises, de l'aurore !
Lotus immaculé sortant du bleu des eaux !
Svelte et suave enfant de la forte nature,
Toi qui sur les contours de ta nudité pure,
Libre, laisses rouler au vent ta chevelure,
Vierge et belle aujourd'hui comme Eve à son réveil ;
Muse natale, muse au radieux sourire,
Toi qui dans tes beautés, jeune, m'appris à lire,
A toi mes chants ! à toi mes hymnes et ma lyre,
O terre où je naquis ! ô terre du soleil !

Auguste Lacaussade, « Poèmes et Paysages »

Colloque « *L'école poétique parnassienne* »

Organisé à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Leconte de Lisle et du 180ème anniversaire de la naissance de Léon Dierx par l'Association des Amis d'Auguste Lacaussade et le Département des Lettres Modernes (Université de La Réunion).

Rencontre des Poètes de l'Indianocéanie

les 8, 9 et 10 février 2018

Jeudi 8 février 2018

Bibliothèque Départementale de La Réunion

8 h 15 : Accueil des participants

8 h 30 : Séance officielle inaugurale

Première séance

Modérateur : Alain Vaillant

9 h : Edgard Pich, La métrique de Leconte de Lisle, des romances aux formes fixes

9 h 40 : Débat

9 h 55 : Voix déclamant Leconte de Lisle

10 h : Carpanin Marimoutou, Professeur, Université de La Réunion, Tropical Parnasse : Leconte de Lisle /Léon Dierx.

10 40 : Débat

10 h 55 : Voix déclamant Léon Dierx

11 h : Patrick Quillier, Professeur, Université de Nice Sophia Antipolis, Leconte de Lisle à l'écoute

11 h 40 : Débat

11 h 55 : Déclamation de poèmes de Leconte de Lisle

12 h : Patrick Conullon (MCF, Université de Bordeaux III), Leconte de Lisle traducteur du grec

12 h 40 : Débat

Deuxième séance

Faculté des Lettres

Amphi 200.1

14 h : Mot du Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines.

Modérateur : Yann Mortelette

14 h 15 : Christophe Carrère (Docteur en littérature), Le beau chez Leconte de Lisle

14 h 55 : Débat

15 h 10 : Voix déclamant Leconte de Lisle

15 h 15 : André Ughetto, Professeur, Université de Marseille, Situation de Leconte de Lisle et autres poètes dits parnassiens.

15 h 55 : Débat

16 h 10 : Voix déclamant Leconte de Lisle

Troisième séance

Modérateur : Patrick Quillier

16 h 15 : Yann Mortelette, Professeur, Université de Brest, L'héritage poétique de Leconte de Lisle

16 h 55 : Débat

17 h 10 : Voix déclamant Léon Dierx.

17 h 15 : Alain Vaillant, Professeur, Paris-Nanterre - La Défense, La belle utopie du Parnasse : les leçons d'un échec

17 h 55 : Débat

18 h 10 : Voix déclamant Leconte de Lisle

18 h 15 : Félix Marimoutou (PRAG, Université de La Réunion), Leconte de Lisle, conteur de l'île.

18 h 55 : Débat

Vendredi 9 février 2018

Lycée Leconte de Lisle

8 h 30 : Accueil des participants

8 h 45 : Mot du Proviseur du Lycée Leconte de Lisle

Quatrième séance

Modérateur : Carpanin Marimoutou

9 h : Pascal Durand, Professeur ordinaire, Faculté de Philosophie et Lettres, Université de Liège : « De l'Art-Névrose à l'hystérie de sang froid : Leconte de Lisle vu par Sartre ».

9 h 40 : Débat

9 h 55 : Voix déclamant Leconte de Lisle

10 h : Bruno Cunniah, Associate Professor, Université de Maurice, « Les désirs hindous chez Léoville l'Homme et Leconte de Lisle ».

10 h 40 : Débat

10 h 55 : Voix déclamant Leconte de Lisle

Cinquième séance

Modérateur : Bénédicte Le Tellier

11 h : Georges de Rivas, " Orphée dans l'oeuvre de Leconte de Lisle".

11 h 40 : Débat

11 h 55 : Voix déclamant Leconte de Lisle

Sixième séance

Musée Léon Dierx

13 h 50 : Mot du Directeur du Musée Léon Dierx

Modérateur : Bruno Cunniah

14 h : Bénédicte Le Tellier (MCF, Université de La Réunion), La barbarie du poème moderne chez Leconte de Lisle selon Sri Aurobindo.

14 h 40 : Débat

14 h 55 : Voix déclamant Leconte de Lisle

15 h : Vina Ballgobin (Senior Lecturer, Université de Maurice), "Rabindranath Tagore et de Leconte de Lisle"

15 h 40 : Débat

15 h 55 : Voix déclamant Leconte de Lisle

16 h : Jean-Régis Ramsamy (Docteur en histoire), Leconte de Lisle, l'Inde et les Indiens..

16 h 40 : Débat

16 h 55 : Voix déclamant Leconte de Lisle

Septième séance

Modérateur : Patrick Quillier

17 h : Fabienne Jean-Baptiste , Docteure en histoire, CRESOI, Université de La Réunion, Le Poète Leconte de Lisle

Lacaussade, né et mort parmi les révoltés

et ses publics réunionnais. Réceptions et études dans la presse des poèmes de Leconte de Lisle au XIXe siècle et XXe siècles

17 h 40 : Débat

17 h 55 : Voix déclamant Leconte de Lisle

18 h : Angélique Gigan (Docteure en Littérature), La représentation de l'océan Indien dans quelques écrits de Leconte de Lisle. »

18 h 40 : Débat

19 h : Voix déclamant Leconte de Lisle

19 h 5 : Synthèse par Serge Bouchet (MCF, Université de La Réunion, CRESOI)

19 h 15 : Animation musicale avec Bruno Escyle

Samedi 10 février 2018

Rencontre des poètes de l'Indianocéanie et d'ailleurs.

Mairie de Bras-Panon

8 h : Accueil des participants

8 h 15 : Animation musicale avec Jean-Fred Philéas

Séance inaugurale

8 h 30 : Mot du maire

Mot du Président de l'AAAL [\[2\]](#)

Première séance

Modérateur Prosper Eve

9 h : André Ughetto (Professeur, Université de Marseille), Le Parnasse

9 h 40 : Débat

9 h 55 : Bruno Cunniah (Associate Professor, Université de Maurice), « La nouvelle poésie mauricienne ou le recentrage identitaire ».

10 h 35 : Débat

Deuxième séance

Au rendez-vous des poètes d'aujourd'hui (1)

Modérateur : Patrick Quillier

10 h 50 : Pratique poétique de Carpanin Marimoutou

11 h 20 : Débat

11 h 35 : Pratique poétique de Gillian Geneviève

12h 5 : Débat

13 h 20 : Pratique poétique de Georges de Rivas (France)

12 h 50 : Débat

Troisième séance

Au rendez-vous des poètes d'aujourd'hui (2)

Modérateur : Félix Marimoutou

14 h : Pratique poétique de Linda Hoareau (Seychelles)

14 h 30 : Débat

14 h 45 : Pratique poétique de Assonne Sedley Richard, (Maurice)

15 h 15 : Débat

Quatrième séance

Au rendez-vous des poètes d'aujourd'hui (3)

Modérateur : André Ughetto

15 h 30 : Pratique poétique de Franky Lauret (La Réunion)

16 h : Débat

16 h 15 : Pratique poétique de Guillaume Fanio (Maurice)

16 h 45 : Débat

Cinquième séance

Au rendez-vous des poètes d'aujourd'hui (4)

Modérateur : Patrick Quillier

17 h : La poésie au Québec et Pratique poétique de Danielle Fournier (Québec)

17 h 30 : Débat

17 h 45 : Pratique poétique de Sébastien Refesse (La Réunion)

18 h 15 : Débat

18 h 30 : Animation musicale avec Jim Fortuné

[1] « Le dictionnaire biographique de La Réunion »

[2] Associations des amis d'Auguste Lacaussade